

REVENDICATION RESTAURATION

DES TICKETS RESTOS POUR TOUS LES CHEMINOTS !

L'UNSA-Ferroviaire a une vision très claire de la place de la restauration dans notre entreprise et porte une conviction constante et historique : la restauration d'entreprise doit, comme son nom l'indique, être gérée par l'entreprise !

CETTE VISION S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX PILIERS FONDAMENTAUX ET HISTORIQUES

La généralisation des titres-restaurant à l'ensemble des cheminots, à l'exception des agents bénéficiant de dispositions plus favorables.

Une gestion de la restauration assurée par la SNCF : les restaurants d'entreprise doivent répondre à un besoin collectif essentiel au sein d'un groupe où les agents travaillent selon des horaires décalés et variables. Il revient donc à l'employeur de garantir cet accès, d'en assumer la charge et d'en assurer la gestion.

UNE COMPLÉMENTARITÉ AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ

Aucun de ces deux piliers n'exclut l'autre !

En effet, les titres-restaurant peuvent parfaitement être utilisés dans les restaurants d'entreprise, comme cela se pratique déjà en dehors de la SNCF. Cette double approche garantit une véritable justice sociale et une solution adaptée à la réalité professionnelle de chaque cheminot.



L'égalité de traitement est notre boussole, la justice sociale notre horizon.

federation@unsa-ferroviaire.org